
ANNULATION

Aucune annulation possible. Vous devrez régler la totalité du contrat/facture pour compenser la réservation de date et d'heure pour vous ainsi que pour des artistes ou la crèmerie mobile, à moins d'une entente collective ou d'une contrainte de santé publique. Si une annulation gouvernementale ou une annulation pour des raisons majeures hors de contrôle se produit, le montant serait crédité pour un événement ultérieur.

STATIONNEMENT :

Gratuit et à proximité(le coût du stationnement sera ua frais du client)

Événement 360 se réserve le droit d'annuler à tout moment, avec préavis. Cela sans frais des deux parties.

AUCUNE REPRODUCTION ET PLUS

Les maquillages conçus durant votre événement sont une propriété d'événement 360 ne peuvent être reproduit par nul autre que leur équipe.

Le maquillage et prothèse utilisé pour vos événement n'ont aucune droit d'auteur alors ils seront différent de la réalité tel que Grouchy(prothèse ressemblant celle du grinch) nous ne fournissons pas le costume.Vous reconnaissez dégagez Événement 360 de toute poursuite qui pourrait s'en suivre. À vous de faire votre demande de licence.

FRAIS DE RETARD

Après 2 jours ouvrables de non-paiement, des frais de 25 \$ pour la première journée de retard + 2 % par jour supplémentaire de retard seront facturés.

PAIEMENT

Nous vous demandons de régler le reste du paiement dans les 7 a 30 jours 30 suivant l'événement. Il est impératif de nous fournir les bons de commande et/ou une preuve de paiement. Un non-paiement dans les délais entraînera des frais de retard (voir la section frais de retard). Aucun chèque ne peut être remis sur place. Tous les chèques doivent être effectués à l'ordre de Carl Beude Ménard avec l'adresse indiquée sur la facture. Nous ne sommes pas responsables des chèques endommagés ou perdus.

VOS RESPONSABILITÉS

Il est essentiel que nos employés et notre matériel soient respectés afin de garantir le bon fonctionnement de notre entreprise. Si nous constatons un manquement majeur, comme un mauvais langage envers nos employés, des dommages matériels, un non-respect de nos consignes ou encore un client entrant dans nos installations sans permission ou utilisant notre

matériel, etc., nous pourrions vous demander un montant pour les dommages et intérêts ou la réparation que cela aurait pu causer.

Finalement, pour prévenir tout accident ou incident, il est essentiel de rester vigilant.

Donner un accès rapide au site, sécuritaire ainsi que pour son départ est très important et doit être respecté. Cela pourrait vous engendrer des frais de retard, puisque nos horaires sont préétablis. (50 \$ par tranche de 30 min)

Le nombre de consommation réservé est celui qui sera facturé et pourra aller à la hausse seulement la journée même de l'événement.

Tout bris ou altération du matériel ou accident durant l'événement qui ne serait pas la responsabilité d'Événement 360 pourrait engendrer des frais de réparation ou de remplacement. Événement 360 n'est pas responsable de l'équipement perdu, volé ou endommagé. Il est important de suivre à la lettre les règlements.

Une surveillance constante est nécessaire et obligatoire.

IMPORTANT

Question ? Si vous avez des questions, SVP communiquez directement avec « Événement 360 » Josianne Cyr : 514-290-9585.

Meilleur moyen via lacornetteuse@gmail.com

LORSQUE VOUS acceptez UN DEVIS (cela veut dire que vous nous avez demandé de réserver une place pour vous) VOUS CONFIRMEZ AVOIR UN CONTRAT AVEC ÉVÉNEMENT 360. VOUS CONFIRMEZ AVOIR LU NOS MODALITÉS ET CONDITIONS. VOUS DEVREZ DONC ACQUITTER VOTRE FACTURE COMME POUR TOUT CONTRAT SELON LES DÉLAIS MENTIONNÉS CI-HAUT.